

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

126743

RECU LE

26 AVR. 2016

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de bowling et de sport de quilles**
représentée par son président, Monsieur Daniel GRANDIN
désignée ci-dessous par la fédération,

Numéro de Siret :

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 100 400 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 59 710,50 €, le solde restant s'élève à 40 689,50 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **23 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **123 400 €**.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **275 600€**.

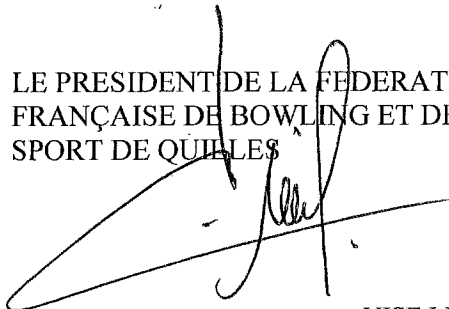
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 17 181 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **13 SEP. 2016**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BOWLING ET DE
SPORT DE QUILLLES



LE DIRECTEUR DES SPORTS
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service

P/


Claudie SAGNAC

09/09/2016
VISE LE 09/09/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101307808

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
certification fédération ISO 140001				
Approchement des disciplines et services fédéraux				
Action 1	7 500 €	7 500 €	3 500 €	3 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	7 500 €	7 500 €	3 500 €	3 000 €
Développer la pratique sportive des jeunes	7 500 €	7 500 €	3 500 €	3 000 €
Action 1	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
développer la pratique féminine, favoriser la représentation féminine dans l'encadrement technique et bénévole, ainsi que dans les fonctions électorales	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Action 1	2 500 €	2 500 €	1 500 €	1 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	2 500 €	2 500 €	1 500 €	1 500 €
Accompagner la structuration fédérale	2 500 €	2 500 €	1 500 €	1 000 €
Action 1	138 000 €	138 000 €	31 750 €	315 000 €
Structuration fédérale	138 000 €	138 000 €	31 750 €	315 000 €
Action 2	120 000 €	120 000 €	28 000 €	97 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	120 000 €	120 000 €	28 000 €	97 000 €
accroître la notoriété de la fédération	18 000 €	18 000 €	0 €	18 000 €
Action 1	15 000 €	15 000 €	5 000 €	10 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	15 000 €	15 000 €	5 000 €	10 000 €
Améliorer le rang sportif de la F	15 000 €	15 000 €	5 000 €	10 000 €
Action 2	203 000 €	203 000 €	81 000 €	154 000 €
Aides personnalisées (AP)	203 000 €	203 000 €	81 000 €	154 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	23 000 €	23 000 €	23 000 €	0 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	100 000 €	100 000 €	38 000 €	85 000 €
Optimiser le fonctionnement du pôle F au CREPS de Toulouse	80 000 €	80 000 €	20 000 €	69 000 €
Action 2	40 000 €	40 000 €	18 000 €	33 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	40 000 €	40 000 €	18 000 €	33 000 €
Améliorer le suivi des sportifs	40 000 €	40 000 €	18 000 €	33 000 €
Action 2	7 000 €	7 000 €	4 000 €	5 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	7 000 €	7 000 €	4 000 €	5 000 €
Action 3	4 500 €	4 500 €	3 000 €	2 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	4 500 €	4 500 €	3 000 €	2 500 €
Développer les actions sport santé et le suivi médical des SHN	2 500 €	2 500 €	1 000 €	2 500 €
Action 3	22 500 €	22 500 €	13 000 €	10 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	22 500 €	22 500 €	13 000 €	10 500 €
Promotion des APS comme facteur de santé	20 000 €	20 000 €	12 000 €	8 000 €
poursuivre l'effort de formation et augmenter le nombre de cadres fédéraux	2 500 €	2 500 €	1 000 €	2 500 €
mise en place d'un CQP	2 500 €	2 500 €	1 000 €	2 500 €
Action 4	32 500 €	32 500 €	20 500 €	12 000 €
Formations fédérales	32 500 €	32 500 €	20 500 €	12 000 €
Professionnalisation de l'activité	25 000 €	25 000 €	15 500 €	9 500 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	7 500 €	7 500 €	5 000 €	2 500 €
Action 1	9 800 €	9 800 €	3 000 €	9 800 €
Programmes d'échanges internationaux	9 800 €	9 800 €	3 000 €	9 800 €
TOTAL	278 800 €	278 800 €	122 750 €	156 000 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

23 000 €
100 400 €

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014	2015	2016	2017
		Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
		24 188	24 480	24 500	25 700
	Nombre de licences				
	Nombre de licences	34	168	500	500
	Nombre total de licences et de CQP	2 420 7	2 251 6	2 600 0	2 500 0
	Nombre et taux de licences féminines	5 118 (21,18%)	5 054 (21,54%)	5 000 (19,61%)	5 200 (20,23%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences de moins de 14 à 20 ans	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	45	0	0	0
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap				
	Solidité financière	45,63	0	50,0 %	55,0 %
	Rang sportif de la France	17	0	20	15
	Taux de suivi médical complet - Stin	%	%	98%	98%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	%	95%	95%
	Nombre d'entraîneurs d'élite	1	0	0	0
	Nombre et taux de lettres de missions signées	3 (20%)			

Objectifs partagés		N-2	N-3	N	N-1
		Réalisés	Réalisés	Cible	Cible
Objectif certification Fédération ISO 140001 rapprochement des disciplines et services fédéraux:		10	7	10	12
Développer le plateau sportive des jeunes, développer la pratique féminine, favoriser la représentation fédérale dans l'encadrement technique et bénévole, ainsi que dans les fonctions directives		9	7	8	9
accroître la notoriété de la fédération		40%	46%	50%	50%
permettre l'effort de formation et d'ajustement; le nombre de cadres fédéraux mise en place d'un CQP		10	10	12	15
Accompagner la assurance fédérale		20	23	25	25
Développer les actions sport santé et le suivi médical des Stin		3	4	5	5
Améliorer le suivi des sportifs		5	15	20	25
Améliorer le suivi sportif des F		20 ans	18 ans	15 ans	12 ans
Optimiser le fonctionnement de pôle F au CRENS de Toulouse		7	5	6	9



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FFBSQ

Domiciliation
SG EVRY ENTREPRISES (01579)
25 CRS BLAISE PASCAL
91000 EVRY

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	01579	00037266240	17

IBAN : FR76 3000 3015 7900 0372 6624 017
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FFBSQ

Domiciliation
SG EVRY ENTREPRISES (01579)
25 CRS BLAISE PASCAL
91000 EVRY

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	01579	00037266240	17

IBAN : FR76 3000 3015 7900 0372 6624 017
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FFBSQ

Domiciliation
SG EVRY ENTREPRISES (01579)
25 CRS BLAISE PASCAL
91000 EVRY

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	01579	00037266240	17

IBAN : FR76 3000 3015 7900 0372 6624 017
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FFBSQ

Domiciliation
SG EVRY ENTREPRISES (01579)
25 CRS BLAISE PASCAL
91000 EVRY

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	01579	00037266240	17

IBAN : FR76 3000 3015 7900 0372 6624 017
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

